

Accompagner le vieillissement des résidents en pension de famille

Une étude réalisée par le CREAI Pays de la Loire et financée par la DREETS Pays de la Loire



Les principaux résultats

Webinaire, lundi 19 mai 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité

Que contient ce diaporama ?



Ce diaporama a été projeté le 19 mai 2025, lors d'un webinaire de **présentation des résultats de l'étude** menée par le CREA I des Pays de la Loire, à la demande de la DREETS des Pays de la Loire, sur le vieillissement des résidents en pension de famille.

Le diaporama contient également, à la fin, **la procédure relative au signalement des événements indésirables graves** survenus au sein des structures relevant du secteur Accueil Hébergement Insertion (P.177), du parc d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés (P.303), ainsi que par les Délégués aux Prestations Familiales (DPF) et les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/formulaire-de-signalement>



Ce webinaire a été enregistré, vous pouvez le visionner sur le site du CREA I (page ANIMATION), dans la rubrique Contenu des événements passés : <https://www.creai-pdl.fr/>

Introduction du webinaire

Chrystèle Marionneau

Directrice régionale adjointe, Responsable du Pôle des
Solidarités, DREETS Pays de la Loire



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Accompagner le vieillissement des résidents en pension de famille

Sara Painter, chargée d'études CREAI Pays de la Loire

Une enquête réalisée en 2024 par le CREAI Pays de la Loire, à la demande de la DREETS des Pays de la Loire



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

Des résultats préliminaires présentés lors d'une journée régionale des pensions de famille sur le vieillissement, 29 novembre 2024 à Angers.



Compte-rendu disponible ici : <https://www.creai-pdl.fr/evenement/journee-regionale-des-pensions-de-famille-2024/>

- Journées régionales

Journée régionale des pensions de famille et résidences accueil

2e édition dédiée au **vieillissement en pension de famille**

 29/11/24 A Angers



JOURNEE REGIONALE DES PENSIONS DE FAMILLE
Vendredi 29 novembre 2024, à Angers

VEILLIR EN PENSION DE FAMILLE

Un événement ouvert à celles et ceux qui vivent en pension de famille et en résidence accueil (jeunes et moins jeunes !), aux hôtes, aux responsables, aux partenaires...

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

CREAI
Centre Régional d'Études, d'Informations et de Formation en matière de pensions de famille et de résidences accueil

Quelques chiffres-clefs issus de l'étude menée en 2023 par le CREAI sur les pensions de famille en Pays de la Loire

(56 structures répondantes, taux de retour 82 % des structures de la région)

<https://www.creai-pdl.fr/etudes/>

70 %

De résidences ont besoin de formation à l'accompagnement des personnes vieillissantes

59 %

des résidents âgés de 50 ans ou plus

57 %

Jugent **l'accès aux soins difficile** pour les résidents vieillissants

86 %

Jugent **l'accompagnement de la perte d'autonomie difficile** pour les résidents vieillissants

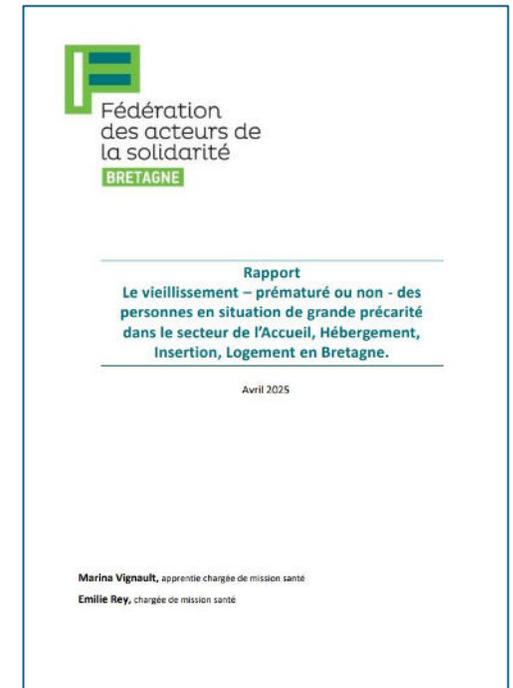
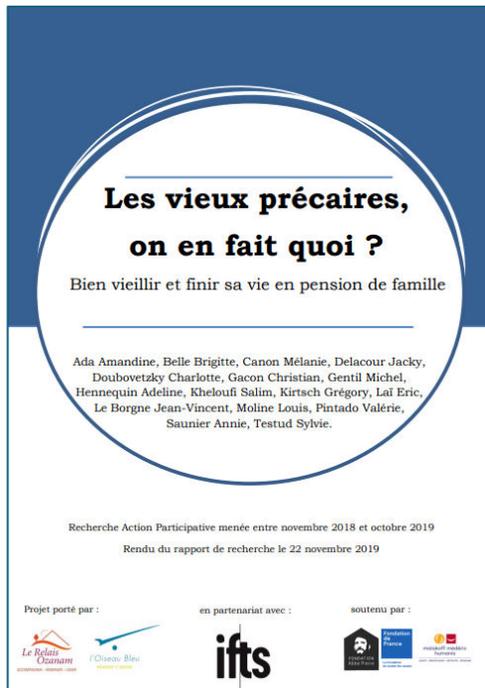
86 %

Jugent **la mise en place de projets de sortie difficile** pour les résidents vieillissants



Plusieurs rapports publiés ces dernières années sur le thème du vieillissement des personnes en situation de précarité...

Liste non exhaustive. Cliquez sur l'image pour accéder au document.

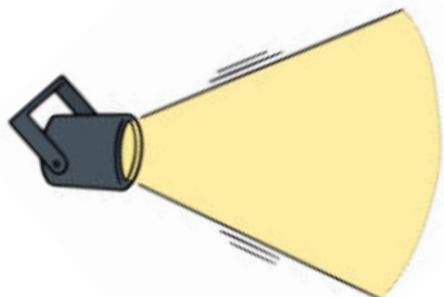




Objectifs de l'étude

Mieux comprendre les problématiques rencontrées par les professionnels exerçant en pension de famille, quand ils accompagnent des personnes vieillissantes.

Mieux comprendre la manière dont les résidents vieillissants perçoivent eux-mêmes leur vieillissement.



Mettre la lumière sur les expériences vécues, racontées par les professionnels et les résidents.

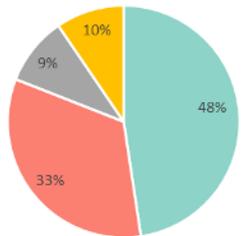




Méthodologie

15 professionnels de pension de famille interrogés

- 11 structures différentes
- 10 organismes gestionnaires
- 42 situations décrites de résidents vieillissants :
 - 28 hommes et 14 femmes
 - Age moyen 63 ans
 - 46 à 74 ans



Situation au moment de l'enquête

- En pension de famille (20 situations)
- En établissement pour personnes âgées (EHPAD, résidence autonomie...) (14 situations)
- Décès (4 situations)
- Hospitalisation (4 situations)

38 résidents interrogés lors de 9 entretiens collectifs

- 9 structures différentes
- 31 hommes et 7 femmes
 - 31 hommes et 7 femmes
 - Age moyen 61 ans
 - Doyen 87 ans
 - 1 mois à 15 ans d'ancienneté

J'ai déjà parlé de fin de vie...

Vivre en maison de retraite, pourquoi pas ?

1

Ce que les résidents disent du vieillissement en général et de leur vieillissement en particulier

2

Accompagner le maintien à domicile des personnes vieillissantes

3

Accompagner, quand la possibilité du maintien à domicile est questionnée ou remise en cause

4

Accompagner des personnes qui veulent vieillir et mourir chez elles, en pension de famille

LES
RESULTATS

1

Ce que les résidents disent du vieillissement en général et de leur vieillissement en particulier

2

Accompagner le maintien à domicile des personnes vieillissantes

3

Accompagner, quand la possibilité du maintien à domicile est questionnée ou remise en cause

4

Accompagner des personnes qui veulent vieillir et mourir chez elles, en pension de famille

LES
RESULTATS



Les perceptions du vieillissement chez les résidents

Les marqueurs du vieillissement selon les résidents

La dégradation de l'état de santé physique, psychique et cognitive

Un sentiment d'isolement qui peut s'exacerber à mesure qu'on vieillit

La perte des capacités physiques qui entraîne la diminution des activités

Des craintes comme la peur de souffrir, de découvrir une maladie, de perdre en autonomie

Des résidents qui adoptent aussi un discours positif

Capacité à adapter ses activités à ses capacités

« Je marche avec une canne, mais je marche vite ! »

Revendication d'un sentiment de jeunesse

« On peut vieillir et toujours avoir l'esprit jeune ! »



Les clefs du bien vieillir aux yeux des résidents interrogés

Prendre soin de sa santé somatique

Avoir assez de ressources financières

[Pour bien vieillir, il faut] du pognon. De l'oseille ! Je dis ça en rigolant, je n'ai jamais couru après le pognon mais c'est net que déjà même l'histoire des maisons de retraite, c'est pas les mêmes quand t'as pas de thune que quand t'as de la thune » (résident)

Rester engagé dans des activités pour briser l'ennui et la déprime

Rester actif physiquement



Pour bien vieillir, il faut...

Prendre soin de sa santé mentale

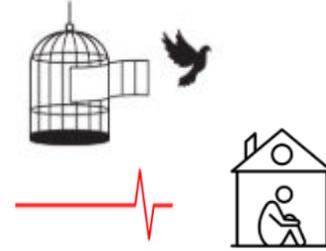
Entretenir des relations sociales



Aller vivre en maison de retraite ? Des points de vue divers...



La pension de famille, un environnement favorable au bien vieillir, mais jusqu'à un certain point...



Des représentations négatives des maisons de retraite



La maison de retraite perçue comme un mouvoir, une prison par certains résidents...



Santé et autonomie, des facteurs décrits comme déterminants

La maison de retraite, c'est la dernière étape. Si la santé ne va plus, on est obligé... Je ne pourrai pas rester.



Beaucoup de méconnaissance sur les différents types d'établissements pour personnes âgées

Tu es déjà allé dans une maison de retraite ? Non ? Bah va ! T'as pas que des éclopés ! Il faut aller voir, il faut aller visiter. Il y en a qui sont bien maintenant. J'ai ma mère qui y est et elle est bien .



Anticiper sa fin de vie...



Tout est prévu, les démarches ont été faites pour ne pas être une charge pour les autres



C'est encore trop tôt pour en parler...
Mais j'y pense



Je ne veux pas en parler

1

Ce que les résidents disent du vieillissement en général et de leur vieillissement en particulier

2

Accompagner le maintien à domicile des personnes vieillissantes

3

Accompagner, quand la possibilité du maintien à domicile est questionnée ou remise en cause

4

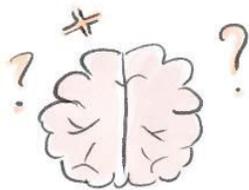
Accompagner des personnes qui veulent vieillir et mourir chez elles, en pension de famille

LES
RESULTATS



Accompagner les résidents vieillissants en matière de santé

Perte de mémoire, confusion



Chutes

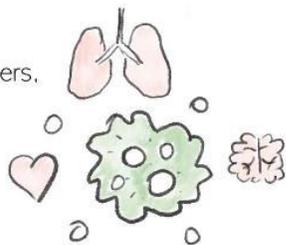


Addictions



Angoisses et états dépressifs

Maladies (cancers, démences...)



Etat de santé des résidents vieillissants décrit par les professionnels de pension de famille



Désorientation spatio-temporelle



Fatigue



Douleurs



Incontinence



Problèmes d'alimentation



Problèmes de mobilité



Accompagner les résidents vieillissants en matière de santé

Mise en place souvent tardive d'un suivi médical

Manque de professionnels de santé

Délais d'attente pour obtenir des rendez-vous

L'absence de demande, le refus de soins de certains résidents

Les difficultés d'accès aux soins

Les inquiétudes, angoisses vis-à-vis des consultations



Difficultés à organiser sa prise en charge médicale

Des comportements parfois mal interprétés par les soignants

Une parole des résidents vieillissants pas toujours écoutée

Des difficultés à trouver le service approprié



Accompagner les résidents vieillissants en matière de santé

Quels rôles des professionnels exerçant en pension de famille ?

- Encourager la personne à prendre soin de sa santé
- L'inciter à consulter, en recherchant son adhésion
- Accompagner lors des consultations...



Accompagner les résidents vieillissants en matière de santé

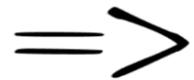




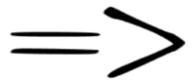
Accompagner les résidents vieillissants en matière de santé

Quels rôles des professionnels exerçant en pension de famille ?

- Encourager la personne à prendre soin de sa santé
- L'inciter à consulter, en recherchant son adhésion
- Accompagner lors des consultations...
- **Organiser et œuvrer pour faciliter la continuité du parcours de soins**



Un manque de coordination des parcours de soins



Des professionnels de pension de famille amenés à exercer ce rôle, faute de relais



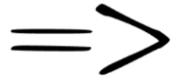
Accompagner les résidents vieillissants en matière de santé

Des professionnels de pension de famille toujours en quête de nouvelles solutions, pour **des situations toujours singulières et mouvantes**

- Des partenariats cousu-main, des solutions qu'on ne peut pas dupliquer d'une solution à l'autre
- Il faut s'adapter en permanence, car les situations évoluent et que les solutions sont souvent temporaires
- Parfois accès à des ressources internes ou extérieures (équipes mobiles), mais pas durables ou des critères d'admission trop rigides



Accompagner les résidents vieillissants en matière de santé



Des professionnels qui plaident pour la présence de **personnel soignant** au sein de la résidence

- Conseiller, répondre aux questions des hôtes en matière de santé
- Faire le lien entre la pension de famille et le corps médical, en tant qu'interlocuteur issu lui-même du champ sanitaire
- Faire des premiers bilans de santé des résidents puis d'orienter au besoin vers les spécialistes
- Retisser un lien de confiance entre les résidents et les professionnels de santé, pour des personnes qui ont longtemps été en rupture de soins
- **Assurer le rôle de coordination du parcours de santé des résidents présentant des situations complexes**



Accompagner la perte d'autonomie à domicile

- Manque d'accessibilité des locaux
- Difficultés en matière d'entretien du logement
- Mise en place de services d'aide à domicile + ou – difficile
- Des professionnels parfois amenés à accomplir des actes d'aide à la personne
- Les risques de chutes



Des situations qui soulèvent des interrogations sur le rôle, le sens et les limites de l'accompagnement des hôtes

- Un accompagnement individuel qui demande beaucoup de temps, de vigilance, qui empiète sur l'accompagnement collectif
- Des accompagnements qui soulèvent des questionnements éthiques chez les professionnels

Jusqu'où aller ?

Comment accompagner quelqu'un qui refuse l'aide ?

Comment accompagner quelqu'un qui est en danger chez elle ?

1

Ce que les résidents disent du vieillissement en général et de leur vieillissement en particulier

2

Accompagner le maintien à domicile des personnes vieillissantes

LES RESULTATS

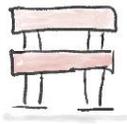
4

Accompagner des personnes qui veulent vieillir et mourir chez elles, en pension de famille

3

Accompagner, quand la possibilité du maintien à domicile est questionnée ou remise en cause





Les limites au maintien à domicile perçues par les professionnels



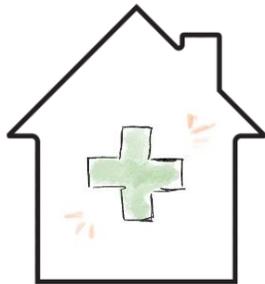
La notion de
mise en danger



La dignité humaine
mise à mal



Un étayage à
domicile qui ne
suffit plus



Besoin d'une
présence médicale
accrue



Un accompagnement
par la pension de famille
qui arrive à ses limites ?



Construire le projet avec la personne concernée



**ADHESION
DE LA
PERSONNE**

VS



**URGENCE
DE LA
SITUATION**



Construire le projet avec la personne concernée

Accompagner la prise de conscience de la personne vieillissante vis-à-vis des limites du maintien à domicile

Amener la personne à évaluer sa situation, à peser les risques et à choisir en connaissance de cause

VS

Convaincre la personne, l'amener à adhérer au projet qu'on estime le plus adapté pour elle



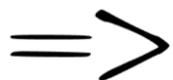
Construire le projet avec les partenaires

Des difficultés à **construire collectivement les parcours, à mettre en place une **vision collective et partagée de l'accompagnement** des personnes vieillissantes.**

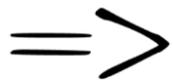
Les limites du maintien à domicile pas toujours partagées par l'ensemble des partenaires...

Des confusions sur ce qu'est une pension de famille...

Des situations qui « n'avancent pas »



Qualité de vie au travail & prévention des risques psychosociaux



Réflexion plus globale : comment on soutient le maintien à domicile ?

1

Ce que les résidents disent du vieillissement en général et de leur vieillissement en particulier

2

Accompagner le maintien à domicile des personnes vieillissantes

LES
RESULTATS

3

Accompagner, quand la possibilité du maintien à domicile est questionnée ou remise en cause

4

Accompagner des personnes qui veulent vieillir et mourir chez elles, en pension de famille



Des positionnements divergents vis-à-vis de l'accompagnement jusqu'au bout de la vie

82 %

Des Français préféreraient finir leurs jours à domicile.

(source: CNSPFV, 2022)

Accompagner jusqu'au bout

→ Fait partie de l'accompagnement.

→ Respect du choix de la personne.

→ Il ne s'agit pas de transformer la pension de famille en structure médicalisée.

→ Il s'agit de répondre avec les moyens dont on dispose, même limités, au souhait de la personne de finir sa vie dans un environnement familial.

L'accompagnement pensé en termes de limites

→ La pension de famille n'a pas les moyens de répondre à ce type de situations

→ La personne n'a plus sa place dans la structure.

Des professionnels qui oscillent entre ces deux conceptions.

Un manque de réflexion commune, partagée sur ce sujet...



De l'importance de soutenir les professionnels lorsqu'ils sont amenés à accompagner une personne en fin de vie

57 %

des résidences en PDL
confrontées à au moins 1
décès entre 2019 et 2022
(CREAI PDL, 2023)

Plusieurs difficultés évoquées dont :

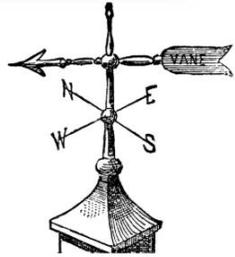
- Impacts sur les professionnels de pension de famille, sur le plan émotionnel + charge de travail
- Manque de formation
- Des professionnels souvent seuls pour gérer les situations

Des situations
toujours singulières

Un soutien précieux
de partenaires
extérieurs



Le recueil des souhaits des personnes concernant leur décès et leur fin de vie



Un recueil des souhaits de fin de vie mis en place de manière très variable selon les structures

Malgré que les professionnels soulignent qu'il s'agit d'un sujet essentiel !



Des professionnels en manque de repères et de formation, ne se sentant pas toujours légitimes à intervenir

Des outils existent, mais ils sont peu connus des professionnels...



Anticiper permet de donner du sens, d'apaiser, de mieux respecter les choix des personnes...



PLATEFORME VIP

VIEILLISSEMENT ET PRÉCARITÉ, MAIS PAS QUE :
FIN DE VIE, MORT, DEUIL

<https://plateforme-vip.org/>



Pour conclure



- Des situations gérées souvent au cas par cas par les hôtes.
- Un accompagnement pourtant complexe, nécessitant une prise en charge coordonnée et multipartenariale.
- Le vieillissement des personnes précaires est insuffisamment pensé à l'échelle institutionnelle...
- ... mais aussi par les politiques publiques, cette population constitue un angle mort qu'il faut rendre visible...
- ... tout en étant attentif **aux** vieillesses et **aux** vieillissements des personnes en situation de grande précarité

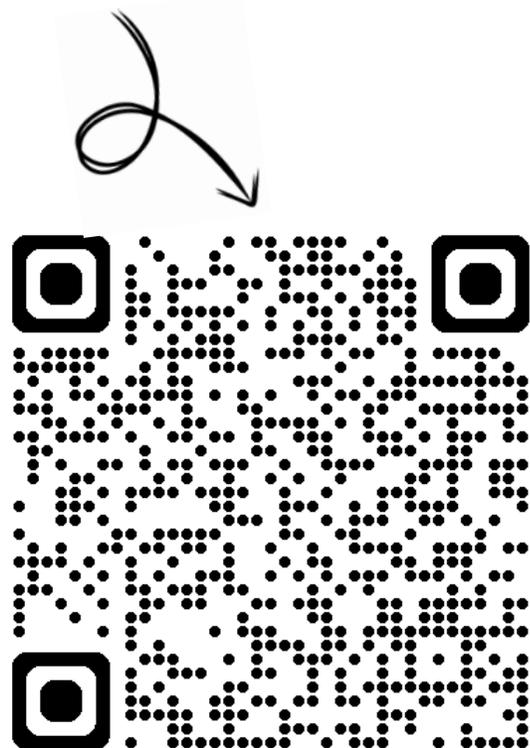


Les réponses doivent être multiples.

Journées nationales dédiées au vieillessement des personnes en situation de vulnérabilité

15 et 16 octobre 2025, Tours

Pour s'inscrire !



*Je vis, je vieillis,
on s'épanouit !*

Palais des Congrès
de Tours
15 et 16 oct 2025



Journées nationales dédiées au vieillissement
des personnes en situation de vulnérabilité



<https://vieillessement-vulnerabilites-2025.fr/pages.php?mp=/&ms=accueil>



Merci pour votre attention !
Maintenant, place aux échanges !





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le nouveau processus de signalement des évènements indésirables graves

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/formulaire-de-signalement>

Rappel du cadre juridique du signalement des EIG

Définition



Fondements juridiques

- Articles L. 331-8-1 et R. 331-8 à R. 331-10 du CASF
- Arrêté du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico sociales

QU'est-ce qu'un EIG ?

- **Tout dysfonctionnement grave dans la gestion et l'organisation** susceptible d'affecter la prise en charge des usagers, leur accompagnement ou le respect de leurs droits
- **Tout évènement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être physique ou moral** des personnes prises en charge ou accompagnées

Rappel du cadre juridique du signalement des EIG

Evènements pouvant être qualifiés d'EIG (arrêté du 28 décembre 2016)

- 1) **Les sinistres et événements météorologiques exceptionnels** (Ex : inondation, tempête, incendie, ...) ;
- 2) **Les accidents ou incidents liés à des défaillances d'équipements techniques de la structure et les événements en santé environnement** (Ex : panne prolongée d'électricité ou de chauffage, épidémie, maladie infectieuse, ...) ;
- 3) **Les perturbations dans l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines** (Ex : absence imprévue de plusieurs personnels,...) ;
- 4) **Les accidents ou incidents liés à une erreur ou à un défaut de soin ou de surveillance** (Ex : erreur dans la distribution de médicament, traitement inadapté, retard dans la prise en charge ou le traitement apporté...) ;
- 5) **Les situations de perturbation de l'organisation ou du fonctionnement de la structure liées à des difficultés relationnelles récurrentes avec la famille ou les proches d'une personne prise en charge, ou du fait d'autres personnes extérieures à la structure** (Ex : agression physique, harcèlement, menaces répétées, défiance, ...) ;
- 6) **Les décès accidentels ou consécutifs à un défaut de surveillance ou de prise en charge d'une personne** (Ex : suite à une chute, ...)
- 7) **Les suicides et tentatives de suicide, au sein des structures, de personnes prises en charge ou de personnels ;**
- 8) **Les situations de maltraitance à l'égard de personnes accueillies ou prises en charge** (Ex : violence physique, psychologique ou morale, agression sexuelle, négligence grave, privation de droit, vol, comportement d'emprise, isolement vis-à-vis des proches, ...) ;
- 9) **Les disparitions de personnes accueillies**, quand les services de police ou de gendarmerie sont alertés ;
- 10) **Les comportements violents de la part d'usagers, à l'égard d'autres usagers ou à l'égard de professionnels, au sein de la structure, ainsi que les manquements graves au règlement du lieu d'hébergement ou d'accueil qui compromettent la prise en charge de ces personnes ou celle d'autres usagers** (Ex : agressivité, menaces, violence physique, agression sexuelle , non-respect des règles de vie en collectivité, comportements inadaptés ou délictueux, ...)
- 11) **Les actes de malveillance au sein de la structure** (Ex : détérioration volontaire de locaux, d'équipement ou de matériel, vol,).

Rappel du cadre juridique du signalement des EIG

Déclaration : modalités, délai et informations à communiquer



- **Le directeur de l'établissement** – ou à défaut, **le responsable de la structure** – a l'obligation de transmettre **sans délai** et par tout moyen les informations aux Préfets de département (et donc en pratique, aux DEETS ou UD-DRIHL compétentes) pour **les structures faisant l'objet d'une autorisation ou d'une déclaration**.
- La transmission s'effectue via **le formulaire type** prévu en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2016.
- L'information transmise dans ce cadre ne doit contenir **aucune donnée nominative** et doit garantir **l'anonymat des personnes accueillies et du personnel**, excepté les prénoms et noms de la personne déclarante (3ème alinéa de l'article R. 331-8 du CASF).
- Seuls les évènements / dysfonctionnements graves relevant des catégories énumérées supra doivent être déclarés. **L'appréciation de la gravité et de la pertinence de la déclaration est laissée au directeur d'établissement ou, à défaut, au responsable de la structure.**
- Le signalement de cet EIG à la DEETS **ne dispense aucunement les directeurs d'établissement (ou responsables de structure) de signaler ces éléments aux autorités judiciaires** compétentes. Il s'agit en effet de deux procédures distinctes, autonomes et complémentaires

Nouveau formulaire dématérialisé

Démarche et calendrier

- **Travail transversal** entre la DIHAL et la DGEF, en lien avec la DGCS pour la rédaction d'un **nouveau formulaire de remontée des EIG sur « Démarches Simplifiées »**, basé sur le formulaire figurant en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2016.
- Trois ateliers de travail avec un groupe test de **DDETS et DREETS** en octobre et novembre 2023 puis avec les **associations** en janvier 2024 permettant une première **définition des besoins et des objectifs de chacun** concernant la remise à plat des EIG et la question du traitement des situations de maltraitance.
- **Première phase de test du formulaire** auprès du groupe test des services déconcentrés et RETEX fin mai 2024.
- **Deuxième phase de test du formulaire** retravaillé à l'aune du RETEX et retours reçus en septembre 2024
- Présentation du nouveau formulaire à l'ensemble des DDETS et DREETS en octobre 2024
- **Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement**
- **Instruction et flyer à destination des structures** à venir. **Déploiement à horizon 2025**



The screenshot shows the website interface for reporting serious dysfunctions and undesirable events. The page title is 'Formulaire de signalement des dysfonctionnements et événements indésirables graves'. It includes a progress indicator showing 'Temps de remplissage estimé : 23 min'. The main section is 'Commencer la démarche', which prompts the user to 'Se créer un compte avec FranceConnect'. Below this, there are two buttons: 'Créer un compte demarches-simplifiees.fr' and 'J'ai déjà un compte'. A dropdown menu is open, showing the question 'Quel est l'objet de la démarche ?' with a detailed text block explaining the purpose of the reporting form based on Article L333-1 of the Code de l'action sociale et des familles. At the bottom, there are two more dropdown menus: 'A qui s'adresse la démarche ?' and 'Quelle est la durée de remplissage de la démarche ?'.

OCTOBRE 2024

Nouveau formulaire dématérialisé

Objectifs

- ① **Simplifier le suivi des EIG** : remontée harmonisée et dématérialisée, centralisation des informations, facilitation des échanges avec l'opérateur via la messagerie intégrée et avec les autres interlocuteurs institutionnels (préfecture, ARS, Conseil départemental, etc.) ;
- ② **Mieux caractériser et qualifier une situation** : intégration de sous-catégories d'EIG (par exemple, distinction des violences physiques, verbales, violences à caractère sexiste et sexuelle) ;
- ③ **Améliorer la connaissance des suites données ou envisagées** à la survenance des EIG : catégorisation des personnes informées, obligation de remplir les rubriques concernant les suites immédiates données, renseignement obligatoire des rubriques relatives au calendrier des mesures de mise en œuvre de mesures correctives ou préventives envisagées ;
- ④ **Améliorer la connaissance des tendances** sur la survenue des EIG à l'échelle d'un territoire et d'une association : mise en relation d'évènements, et suivi de leur évolution dans le temps grâce à un outil statistique.

Nouveau formulaire dématérialisé

Périmètre des établissements concernés

➔ **Périmètre de déclaration élargi** pour assurer le pilotage des structures financées par l'Etat grâce à une **meilleure visibilité** du fonctionnement des établissements

Obligation de signalement pour :

- **les structures d'hébergement autorisées et déclarées** du secteur AHI : CHU, CHRS
- **les structures d'hébergement autorisées et déclarées** du parc d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés : parc DNA (CAES, CADA, HUDA, PRAHDA et CPH) + parc BPT Ukraine;
- Les sas régionaux relevant des programmes 177 et 303;
- les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM), les délégués aux prestations familiales (DPF) ;

Possibilité de signalement pour :

- les dispositifs de la veille sociale (maraudes, accueils de jour),
- le logement adapté (résidences sociales, pensions de familles, IML, FJT...),
- les résidences hôtelière à vocation sociale (RHVS) ;
- Le dispositif de réinstallation.

Echanges en cours avec la DGCS pour intégrer les vacances adaptées organisées (VAO).

OCTOBRE 2024

Déploiement et accompagnement à la prise en main

- **Une instruction** sur le déploiement du nouvel outil, rappelant les enjeux du signalement et de leur pilotage ;
- **Une notice utilisateur / instructeur** expliquant de manière détaillée et opérationnelle l'utilisation du formulaire sur Démarches Simplifiées ;
- **Une annexe juridique** précisant le cadre dans lequel le signalement doit être effectué ainsi que les structures concernées de manière obligatoire ou facultative ;
- **Des ateliers de présentation et d'accompagnement** au changement auprès des services et des opérateurs préalablement à la mise en ligne de l'outil ;
- **Réflexion** autour de la mise en place d'un **outil statistique**.